

## EFEJ : des obligations à bon marché ?

Des personnes, arrivées en fin de droit au chômage et ayant été occupées à l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), ont contacté des membres de notre groupe pour témoigner des conditions dans lesquelles se sont déroulés les programmes auxquels elles ont été astreintes.

Lors de ces rencontres, nous avons appris, ou on nous a rappelé, quelques éléments qui justifient les questions qui suivent au Gouvernement :

1. Une forme de chantage semble être menée sur ces personnes pour qu'elles acceptent d'être occupées à l'EFEJ. On leur a présenté la participation à un programme d'occupation comme une obligation pour avoir droit à des prestations sociales.

**Le Gouvernement peut-il nous préciser les bases légales pouvant contraindre un-e bénéficiaire de l'aide sociale à participer à un tel programme d'occupation ?**

2. On nous a rappelé que le salaire proposé lors de ces occupations forcées, il faut le dire, est fixé entre 16.60 frs et 18.40 frs de l'heure, selon l'âge, pour les détenteur-trice-s d'un CFC. C'est un peu plus élevé pour des personnes au bénéfice d'une formation supérieure. C'est inférieur à 16 francs pour des personnes sans qualification.

**Comment le Gouvernement peut-il justifier des rémunérations aussi honteuses, et peut-il nous indiquer à quand remonte la dernière adaptation de ces montants ?**

3. On nous a rapporté que dans l'atelier appelé « créativité » des travaux de couture étaient réalisés exclusivement par des femmes. Outre des commandes faites par des tiers (par exemples les costumes des Médiévales), des objets sont confectionnés et destinés à la vente.

**Le Gouvernement peut-il nous indiquer les raisons d'une organisation manifestement sexiste des travaux à l'EFEJ ? Et peut-il nous indiquer ce que représentent, annuellement, les ventes de produits réalisés dans l'institution ?**

Delémont, le 27 avril 2016

Groupe VERTS et CS-POP  
Rémy Meury